



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022 À 18H00,**

Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
LE BOURGET DU LAC

BRISON-SAINT-INNOCENT
DRUMETTAZ-CLARAFOND
DRUMETTAZ-CLARAFOND
ENTRELACS
MERY
LE MONTCEL
MOUXY
ONTEX
PUGNY-CHATENOD
RUFFIEUX

SAINT OFFENGE
SAINT OURS
SAINT PIERRE DE CURTILLE
TRESSERVE
VIVIERS-DU-LAC

VOGLANS

Renaud BERETTI
Michel FRUGIER
Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Julie NOVELLI
Edouard SIMONIAN

Jean-Claude CROZE
Danièle BEAUX-SPEYSER
Nicolas JACQUIER
Jean-François BRAISSAND
Nathalie FONTAINE
Antoine HUYNH
Laurent FILIPPI
Jacques CURTILLET
Bruno CROUZEVIALLE
Olivier ROGNARD

Bernard GELLOZ
Louis ALLARD
Gérard DILLENCHNEIDER
Jean-Claude LOISEAU
Robert AGUETTAZ

Yves MERCIER

Pouvoir de Nicolas
MERCAT

Pouvoir de Brigitte
TOUGNE-PICAZO

Pouvoir de Jean-Marc
DRIVET

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
CHINDRIEUX
CONJUX
GRESY-SUR-AIX
VIONS

Thibaut GUIGUE
Marie-Claire BARBIER
Claude SAVIGNAC
Florian MAITRE
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 septembre 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 8 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 21 présents et 24 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désigné secrétaire de séance.



DÉLIBÉRATION

N° : 8 Année : 2022
Exécutoire le : 07 OCT. 2022
Publiée le : 07 OCT. 2022
Visée le : 07 OCT. 2022

INCENDIE ET SECOURS Caserne de pompiers de Grésy-sur-Aix Convention de financement des travaux de construction – Avenant n°2

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac est compétent en matière de "gestion et financement des centres de secours contre l'incendie".

Les travaux de construction ou rénovation des casernes de pompiers, s'ils sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Savoie, sont cofinancés par les collectivités du secteur de 1^{er} appel, tels que précisé dans le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques.

Grand Lac a ainsi été saisi d'un projet concernant la caserne de Grésy-sur-Aix. La caserne des pompiers de Grésy-sur-Aix, construite en 1973, souffre de sa vétusté (réseaux, façades...) autant que de caractéristiques dépassées au vu des normes énergétiques actuelles. Conçue pour 75 pompiers, elle en accueille aujourd'hui 120, l'objectif étant à terme d'en accueillir 10 de plus. Des locaux modulaires accolés au bâtiment ont permis de faire face jusqu'à présent à ce dépassement de capacité, dans des conditions de fonctionnalité médiocres (absence de vestiaires).

Considérant les coûts annoncés pour la requalification de la caserne existante, en 2 phases dont la 2^{ème} n'était pas évaluée à ce jour, l'intérêt de disposer d'un bâtiment neuf et parfaitement fonctionnel, et le besoin de cohérence d'aménagement du nouveau site hospitalier, a été validé par délibération du Bureau communautaire du 3 mars 2020 le choix de construire une nouvelle caserne à l'est de la RD1201. Cette option libère totalement le tènement ouest pour l'hôpital.

Son coût est évalué à 12,069 M€ hors FCTVA. Le Département et Grand Lac seront appelés chacun pour la moitié des coûts nets, soit 5,051 M€.

L'avenant n°1 à la convention approuvée par le Bureau du 2 mars 2021 proposait une modification du calendrier des versements, sans évolution, ni sur le montant total de l'opération, ni sur la participation de Grand Lac.

L'avenant n°2 intègre une réévaluation du montant du projet en tenant compte de surcoûts liés :

- Au projet retenu par le jury de concours,
- À la configuration de la parcelle et à la nature des sols,
- À la contrainte d'un accès unique,
- À l'évolution du coût des matériaux.

L'échéancier des versements à effectuer par Grand Lac est modifié ainsi passant de 4 391 044,65 à 5 051 693,04 €. Ce montant est intégré au PPI :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Fonct.	-	-	41 200,00	-	-	-	-	41 200,00
Inv.	7 841,26	-	210 750,14	1 563 448,96	1 457 243,04	1 730 712,89	40 496,75	5 010 493,04
Total	7 841,26	-	251 950,14	1 563 448,96	1 457 243,04	1 730 712,89	40 496,75	5 051 693,04

Monsieur le président donne lecture de la convention encadrant ces dispositions, jointe à la présente délibération.

Vu la délibération du Bureau communautaire du 3 mars 2020 portant approbation de la convention de financement des travaux de construction de la caserne de pompiers de Grésy-sur-Aix,

Vu la délibération du Bureau communautaire du 2 mars 2021 portant approbation de l'avenant n°1 à la convention de financement des travaux de construction de la caserne de pompiers de Grésy-sur-Aix,

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de financement relative à l'opération de reconstruction du centre d'incendie et de secours de Grésy-sur-Aix,
- AUTORISE Monsieur le président à signer la convention de financement précitée et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 4 octobre 2022

Le Président,
Renaud BERETTI

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 21
- Présents et représentés : 24
- Votants : 24
- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DU 13 MARS 2020 RELATIVE A L'OPERATIONS DE
CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS D'AIX LES BAINS**

Entre les soussignés :

- 1°) **Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie**, représenté par Madame Brigitte BOCHATON, Présidente, agissant en vertu d'une délibération du Bureau du Conseil d'Administration du

Service Départemental d'Incendie et de secours de la Savoie
226 rue de la Perrodière
73230 Saint Alban Leysse

Désigné ci-après le « SDIS »

- 2°) **Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget**, représentant les communes implantées sur le secteur de 1^{er} appel du CIS d'Aix les Bains
Représentée par Monsieur Renaud BERETTI, Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget
1500 Boulevard Lepic
CS 20606
73100 AIX LES BAINS

Désigné ci-après « Grand Lac »

Désigné ci-après ensemble les « parties »

Préambule :

Les « parties » ont signé le 13 mars 2020 une convention relative à l'opération de construction du Centre d'Incendie et de Secours d'Aix les Bains.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant n°1 le 6 avril 2021 afin d'actualiser le planning prévisionnel de réalisation de l'opération.

Cette convention et son avenant doivent être de nouveau actualisé par le présent avenant suite :

- aux surcoûts liés :
 - o au projet retenu par les membres du jury de concours pour la maîtrise d'œuvre,
 - o à la configuration et la nature du sol de la parcelle qui engendrent des frais conséquents pour implanter le bâtiment,
 - o à la contrainte d'avoir un accès unique à la parcelle (nécessité de créer des voiries importantes et larges à l'intérieur du tènement),
 - o à l'évolution des coûts des matériaux due à la conjoncture actuelle,
- à l'avancement des travaux réalisés sur l'opération.

Sur ces bases, il est convenu ce qui suit.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet notamment d'arrêter conjointement :

- le nouveau montant estimatif de l'opération,
- le nouveau montage financier estimatif de l'opération,
- le nouvel échéancier de versements des participations de « Grand Lac ».

Article 2 : Montant et montage financier estimatif de l'opération

Le montant estimatif de l'opération est le suivant :

Dépense	Montant TTC conventionné	Montant TTC actualisé
Etudes		
Contrat Maîtrise d'Œuvre (Base et EXE)	986 003.89	1 188 759.89
Ordonnancement, pilotage, coordination, contrôle et études	240 000.00	285 784.00
Sous-total Etudes :	1 226 003.89	1 474 543.89
Travaux		
Travaux	9 019 600.00	10 417 855 .11
Sous-total Travaux :	9 019 600.00	10 417 855 .11
Divers		
Procédures appels d'offres	33 756.00	10 000.00
Actes notariés	5 000.00	5 000.00
Membres du jury de concours	12 000.00	8 000.00
Primes pour candidats	80 000.00	74 400.00
Assurance maîtrise ouvrage / TRC	110 000.00	80 000.00
Sous-total Divers :	240 756.00	177 400.00
Total Opération TTC :	10 486 359.89	12 069 799.00
Dépenses de fonctionnement	97 000.00	82 400.00
Dépenses d'investissement	10 389 359.89	11 987 399.00
Total Opération TTC :	10 486 359.89	12 069 799.00

Au vu de ces éléments, le montage financier est le suivant :

Recette	Montant conventionné	Montant actualisé
Dotations et fonds globalisés (1)	1 704 270.59	1 966 412.92
« Grand Lac » (2)	4 391 044.65	5 051 693.04
	Dont 48 500.00 en fonctionnement	Dont 41 200.00 en fonctionnement
Conseil Départemental (2)	4 391 044.65	5 051 693.04
	Dont 48 500.00 en fonctionnement	Dont 41 200.00 en fonctionnement
Total :	10 486 359.89	12 069 799.00
Dépenses de fonctionnement	97 000.00	82 400.00
Dépenses d'investissement	10 389 359.89	11 987 399.00

(1) avec taux de FCTVA en vigueur à la date de signature

(2) 50 % du coût estimatif de l'opération déductions faites des dotations, fonds, et subventions

Article 3 : Versement des participations de « Grand Lac »

Au vu des éléments énoncés aux articles précédents et conformément au nouveau planning prévisionnel de la réalisation de l'opération (annexe 1), les versements des participations prévisionnelles annuelles de « Grand Lac » sont les suivantes :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Fonct.	0.00	0.00	41 200.00	0.00	0.00	0.00	0.00	41 200.00
Inv.	7 841.26	0.00	210 750.14	1 563 448.96	1 457 243.04	1 730 712.89	40 496.75	5 010 493.04
Total	7 841.26	0.00	251 950.14	1 563 448.96	1 457 243.04	1 730 712.89	40 496.75	5 051 693.04

Article 4 : Acceptation

La signature du présent avenant entraîne la pleine acceptation des « parties ».

Article 5 : Litige

En cas de litige né de l'exécution de la convention du 13 mars 2020 et de ses avenants, le tribunal compétent ne pourra être saisi qu'à l'issue d'une procédure tendant à un traitement amiable du litige.

Fait en deux exemplaires originaux à Saint Alban Leysse, le

Pour « Grand Lac »

Pour le « SDIS »

ANNEXE 1

PLANNINGS PREVISIONNELS DE L'OPERATION

	Montant	Dépenses													
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026					
Études															
Contrat Maîtrise d'Œuvre (Base et EXE)	1 188 759.89	0.00	18 003.89	0.00	0.00	322 958.60	441 237.40	242 000.00	145 200.00	19 360.00					
Ordonnancement, pilotage, coordination, contrôle et études	285 784.00	0.00	0.00	0.00	6 540.00	91 450.88	82 877.36	71 446.00	25 720.56	7 749.20					
Sous-total Etudes :	1 474 543.89	0.00	18 003.89	0.00	6 540.00	414 409.48	524 114.76	313 446.00	170 920.56	27 109.20					
Travaux															
Travaux	10 417 855.11	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2 604 463.78	3 125 356.53	3 854 606.39	833 428.41					
Sous-total Travaux :	10 417 855.11	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2 604 463.78	3 125 356.53	3 854 606.39	833 428.41					
Divers															
Procédure appel d'offre	10 000.00	756.0	0.00	0.00	2 050.56	3 500.00	3 693.44	0.00	0.00	0.00					
Actes notarié	5 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	5 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00					
Membres du jury de concours	8 000.00	0.00	0.00	0.00	2 983.85	5 016.15	0.00	0.00	0.00	0.00					
Primes pour candidats	74 400.00	0.00	0.00	0.00	0.00	74 400.00	0.00	0.00	0.00	0.00					
Assurance maîtrise ouvrage / TRC	80 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	64 000.00	0.00	0.00	0.00					
Sous-total Divers :	177 400.00	756.0	0.00	0.00	5 034.41	87 916.15	67 693.44	0.00	0.00	0.00					
Total Opération TTC :	12 069 799.00	756.00	18 003.89	0.00	11 574.41	502 325.63	3 196 271.98	3 438 802.53	4 025 526.95	876 537.61					
Dépenses de fonctionnement	82 400.00	0.00	0.00	0.00	2 983.85	79 416.15	0.00	0.00	0.00	0.00					
Dépenses d'investissement	11 987 399.00	756.00	18 003.89	0.00	8 590.56	422 909.48	3 196 271.98	3 438 802.53	4 025 526.95	876 537.61					
Total Opération TTC :	12 069 799.00	756.00	18 003.89	0.00	11 574.41	502 325.63	3 196 271.98	3 438 802.53	4 025 526.95	876 537.61					

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Caserne de pompiers de Grésy-sur-Aix - Convention de financement des travaux de construction - Avenant n.2

Date de transmission de l'acte : 07/10/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 07/10/2022

Numéro de l'acte : d4323 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20221004-d4323-DE

Date de décision : 04/10/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement